L'Etrange,

C'est la fée dansant sur la lanterne,
Le sourire dans le miroir,
La fleur dressée à la pointe de la Lune,
La Lune ancrée sur un pétale,
Le reflet du désir, le désir du reflet,
La main tremblante de l'envie,
Le vélo gris sur le mur noir,
Le vélo noir sur le toit gris,
Le vélo bleu dans le ciel blanc,
Le nuage en équilibre sur le chapeau,
Ton ombre, enfin, dans le ruisseau…

Alain Billy
Fondateur du Festival de l'Etrange

Le festival de l'etrange

Règlement complet 4ème édition

Dans le cadre de la quatrième édition du FESTIVAL DE L'ETRANGE que l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira envisage de réitérer en fin d'année 2010, un CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES est ouvert à partir du 1er JANVIER 2010.

REGARDS ALTERNATIFS SUR L'ETRANGE

Le thème du concours est ***Regards Alternatifs sur l'étrange***. Les participants sont invités à explorer la façon dont ils perçoivent l'étrange. Les œuvres correspondant aux critères seront exposées à l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira du **1er décembre 2010 au 22 janvier 2011**.
Sont acceptées : toutes œuvres, sculptures ou objets uniques, dessins, peintures, photographies, vidéos à caractère inattendu, surprenant, étonnant, bizarre, baroque, burlesque, insolite, curieux, inaccoutumé, excentrique…
La qualité, la recherche du beau sont les conditions nécessaires. L'esthétique est privilégiée : l'anormal, le cauchemardesque, le choquant sont naturellement écartés...

LES PRIX

Le concours est ouvert jusqu'au 16 octobre 2010. Les prix seront remis en décembre lors d'une cérémonie spéciale organisée pour l'occasion.
Trois prix par catégorie seront décernés lors de cette troisième édition.
Les catégories sont :

1. Peintures & dessins
2. Sculptures & compositions mixtes
3. Photographies, vidéos & créations numériques

LE JURY

Le jury du concours 2010 sera composé de collaborateurs du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, des membres du Conseil d'Administration et de toute autre personne marocaine et étrangère choisie par l'organisatrice « Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira ».
Monsieur Daniel Herrero, International de Rugby à XV, entraîneur et Conférencier est le Président du Jury.
Cette diversité des membres du jury permettra une sélection des œuvres fondée non seulement sur leur mérite artistique et créatif, mais aussi pour la façon dont elles mettent en lumière la notion de l'étrange.

La date limite de soumission des œuvres est le 16 octobre 2010.

REGLEMENT DU CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES DU FESTIVAL DE L'ETRANGE (4ème EDITION)

ARTICLE 1

Ce concours est organisé par l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira – Association de droit local – Derb Laâlouj – 9, rue Mohammed Diouri – 44000 Essaouira – Tél : +212 (0)5 24 47 61 97 - Fax : +212 (0)5 24 47 25 93 – **afmessaouira@gmail.com**

ARTICLE 2

Ce concours est annoncé et accessible sur le site
http://www.ambafrance-ma.org/institut/afm-essaouira/index.cfm

ARTICLE 3 - *Inscription*

3.1 L'inscription au concours est ouverte à toutes personnes, excepté celles étant directement ou indirectement impliquées dans l'organisation ou dans la délibération dudit concours. Les collaborateurs de l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira et les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer au concours.
3.2 La date limite d'inscription au concours est fixée au 16 octobre 2010 à minuit. Tous les frais engagés dans le cadre d'une inscription envoyée par courrier seront à la charge exclusive du participant et devront être payés au moment de l'envoi.

ARTICLE 4 - *Œuvres*

4.1 Seront acceptées : toutes œuvres, sculptures ou objets uniques, dessins, peintures, photographies et vidéos correspondant aux critères définis par le jury.
4.2 Les critères de sélection pour l'exposition sont les suivants : **Esthétique et Etrange**. L'inattendu, le surprenant, l'étonnant, le bizarre, le baroque, le burlesque, l'insolite, le curieux, l'inaccoutumé, l'excentrique…La qualité, la recherche du beau seront les conditions nécessaires. L'esthétique sera privilégiée : l'anormal, le cauchemardesque, le choquant seront naturellement écartés...
4.3 Dans un souci d'homogénéité, le directeur de l'Alliance Franco-marocaine d'Essaouira se réserve le droit de refuser certaines œuvres proposées.
4.4 Le Conseil d'Administration de l'Alliance Franco-marocaine d'Essaouira sélectionnera les œuvres qui feront parties de l'exposition et qui illustreront le mieux le thème de l'étrange.
4.5 Le 11 décembre 2010, le jury récompensera les œuvres qui illustreront le mieux le thème de l'étrange.

ARTICLE 5 - *Prix*

5.1 Le concours est ouvert jusqu'au 16 octobre 2010.
Les prix seront remis lors d'une cérémonie spéciale organisée le samedi 11 décembre après le vernissage de l'exposition-concours d'arts plastiques.
5.2 Trois prix par catégorie seront décernés lors de cette troisième édition. Les catégories ont été déterminées comme suit :
1. Peintures & dessins
2. Sculptures & compositions mixtes
3. Photographies, vidéos & créations numériques

ARTICLE 6 - *Jury*

6.1 Tous les jurys seront nommés par l'organisateur. Leurs noms pourront être obtenus sur simple demande.
6.2 La décision du jury sera irrévocable et sans appel.
6.3 Les participants dont les œuvres auront été sélectionnées seront informés par e-mail. Dans le cas où l'œuvre ne serait pas choisie pour l'exposition, merci de conférer l'article 7.
6.4 La liste complète des lauréats sera communiquée à l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira en janvier 2011. Cette liste ne sera pas obligatoirement affichée ni publiée dans la presse.

ARTICLE 7 - *Garanties*

En s'inscrivant à ce concours, les concurrents :
7.1 garantissent qu'ils sont propriétaires de l'oeuvre proposée.
7.2 garantissent qu'ils ont obtenu les autorisations appropriées des personnes présentées sur l'œuvre proposée, que leurs images peuvent être utilisées par l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira dans le cadre du concours d'arts plastiques lancé à l'occasion du Festival de l'Etrange.
7.3 garantissent qu'ils ont obtenu de la part des personnes présentées sur les photographies proposées, les autorisations appropriées relatives à des utilisations ultérieures à toutes fins éducatives, culturelles, promotionnelles et publicitaires.
7.4 acceptent que leur travail soit ultérieurement exposé dans des villes marocaines via le réseau des Instituts et Alliances Franco-Marocaine ou à l'étranger dans le cadre de toute exposition organisée par l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira.
7.5 acceptent que l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira reproduise et/ou cède sous licence la reproduction de toute œuvre gagnante présentée au Concours d'Arts Plastiques du Festival de l'Etrange sans qu'il n'y ait rien à payer au concurrent ni à la personne présentée sur la photographie en vue de toute utilisation à des fins éducatives, culturelles, promotionnelles ou publicitaires, sur et dans n'importe quel support, dans le monde entier, y compris pour des catalogues, des calendriers, des posters, des cartes postales et sur Internet, et ce jusqu'au 31 décembre 2013.
L'utilisation des photographies ou des photographies des œuvres exposées ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.
7.6 le copyright relatif aux œuvres sélectionnées sera à tout moment détenu par le concurrent et lorsque l'image de l'œuvre ou l'œuvre (avant sa restitution à l'auteur) sera utilisée, son nom sera mentionné.

ARTICLE 8 - *Livraison et restitution des œuvres*

8.1 Les œuvres sélectionnées seront exposées du 1er décembre 2010 au 22 janvier 2011.
8.2 Les œuvres sélectionnées pour l'exposition seront à remettre à l'Alliance Franco-Marocaine avant le 16 octobre 2010. Les frais d'envoi de l'œuvre sélectionnée sont à la charge de chaque participant.
8.3 Les épreuves exposées dans le cadre de l'exposition organisée par l'Alliance Franco-Marocaine pourront être récupérées à l'issue de l'exposition. Tous les frais engagés pour le retour de l'œuvre sont à la charge des participants.
8.4 Les œuvres pourront être demandées ultérieurement aux propriétaires à chaque nouvelle exposition organisée par l'Alliance, quel qu'en soit le lieu. Les propriétaires des œuvres exposées seront informés par écrit en temps utile des dates auxquelles les œuvres devront parvenir sur le lieu de l'exposition et être récupérées, une fois l'exposition terminée.

ARTICLE 9

La création du concours d'arts plastiques du festival de l'Etrange est détenue par l'Alliance Franco-Marocaine d'Essaouira.

ARTICLE 10

Ces termes et conditions seront régis par les lois du Maroc, et les participants et l'organisateur seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents marocains.